

# OFATS (Outward Foreign AffiliaTes Statistics)

Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français

Millésime 2020

L'enquête Ofats vise à mesurer l'internationalisation des groupes français.

Vous êtes concerné par cette enquête <u>si vous contrôlez au moins une filiale à</u> l'étranger :

- → C'est le cas si vous détenez cette filiale à plus de 50 %
- → C'est aussi le cas si cette détention est indirecte (par l'intermédiaire d'une autre filiale)
- → C'est aussi le cas s'il s'agit d'un contrôle de fait.

<u>Remarque</u>: Si vous ne contrôlez pas de filiale à l'étranger, merci de le signaler en commentaire directement dans le dernier onglet du questionnaire : nous pourrons ainsi en tenir compte.

#### Cette notice a pour but de vous aider à bien remplir le questionnaire :

#### Si vous ne consolidez pas

vos comptes



une sélection d'éléments simplifiés est présente en **pages 2 et 3** 

#### Si vous consolidez

vos comptes ou souhaitez une information complète sur le questionnaire



rendez-vous en page 4

#### L'enquête en quelques mots

#### Cadre réglementaire

Cette enquête est menée dans le cadre de la réponse de la France au règlement européen n° 716/2007, adopté par la Commission européenne en 2007. Ce règlement Fats « Foreign AffiliaTes Statistics », donne obligation aux états membres de l'Union Européenne de transmettre des données sur la structure et l'activité des filiales étrangères des Groupes résidents. La collecte des données des enquêtes réalisées par les états membres est harmonisée et centralisée au niveau européen.

#### Objectif de l'enquête

Cette enquête vise à mesurer l'implantation à l'étranger des groupes français, à travers le dénombrement et la caractérisation de leurs filiales étrangères.

#### Qui est interrogé?

Sont interrogés au titre de cette enquête tous les groupes dont le centre de décision est implanté en France et contrôlant au moins une filiale implantée hors de France. Les groupes sont identifiés sous le format G + 8 chiffres.

Tous les secteurs d'activité sont concernés à l'exception du secteur bancaire.

#### Données attendues

L'enquête décrit, pour chaque pays d'implantation et par activité : le nombre de filiales, le chiffre d'affaires, les effectifs salariés, les frais de personnel et le montant d'investissements corporels. Un indicateur de résultat est également demandé.

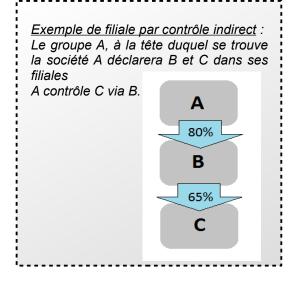
#### Objectifs de diffusion et confidentialité

L'objectif est de diffuser des données agrégées par pays d'une part et par activité. Toute donnée transmise par les Groupes à l'Insee est soumise à la règle du secret statistique définie dans la loi n° 51-711 du 7 juin 1951. En conséquence des règles définies dans cette loi, toute donnée qui permettrait d'identifier un groupe ou l'une de ses filiales ne peut en aucun cas être diffusée.

## Partie 1 - Pour les groupes qui ne consolident pas leurs comptes

#### 1 - Informations générales sur le champ de l'enquête

- Quelles filiales déclarer ?
   Les filiales à déclarer dans l'enquête sont toutes les sociétés que le groupe contrôle¹ :
  - → par détention à plus de 50 %
  - → ou par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités
  - → de manière directe (filiale de rang
     1) ou indirecte (filiale de rang supérieur)



Quelle période de référence ?

Les données à communiquer concernent l'exercice fiscal 2020 ou les exercices clos entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021 pour les exercices décalés.

• Quelle unité ?

△ Attention : Les données des filiales sont à exprimer en milliers d'euros.

#### 2 - Précisions sur les différentes parties à renseigner

#### ▶ Page III - Données de cadrage

Il s'agit des données totales pour votre groupe.

Total du groupe = France + Union Européenne + reste du monde (hors France) (hors Union Européenne)

Remarque: ces données de cadrage correspondent aux totaux obtenus en bas de chaque tableau dans les pages suivantes (pages IV à VI – Données relatives aux filiales)

3 variables sont à renseigner

- le nombre d'unités.
- les effectifs,
- le chiffre d'affaires.

#### Question 2. Effectifs

Pour les effectifs : effectif salarié moyen annuel en ETP hors intérimaires.

#### Question 3. Chiffre d'affaires

Pour le chiffre d'affaires :

- agréger les chiffres d'affaires issus des comptes sociaux des filiales pour chacune des zones demandées (comme vous ne consolidez pas);
- Attention: il s'agit bien du CA des filiales selon leurs <u>pays d'implantation</u>, et non du CA à l'exportation par zone d'implantation des clients.

Sont exclues : les « entreprises associées » pour lesquelles le groupe exerce une influence notable sans en exercer le contrôle (ex : participation à 20%)

Sont aussi à déclarer :

<sup>•</sup> Les <u>succursales</u> : établissements directement rattachés à une autre société du groupe, sans personnalité morale distincte.

<sup>•</sup> Les <u>co-entreprises</u> (joint-venture) : sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec un autre groupe en vertu d'accords contractuels.

Exemple de remplissage des données de cadrage relatives au chiffre d'affaires : → 3. Veuillez ventiler le chiffre d'affaires du groupe par zone géographique d'implantation 🕼 -Si vous consolidez vos comptes : il s'agit du total consolidé. -Si vous ne consolidez pas vos comptes : il s'agit du total des chiffres d'affaires des filiales. Chiffre d'affaires En France (y compris la société mère) 1 000 k€ Dans l'Union Européenne (hors France) 2 000 k€ Hors Union Européenne 3 000 k€ Tota1 6 000 k€

## ► Pages IV à VI - Les sociétés en France / Les filiales dans l'Union Européenne / Les filiales hors Union Européenne

Dans **ces trois** pages, pour chacune des trois zones (France, Union Européenne, Hors Union Européenne), **ventiler** l'ensemble des sociétés du groupe **par pays d'implantation** et **par activité principale**.

Une ligne correspond à un **regroupement** de filiales implantées dans un même pays **et** exerçant une même activité principale.

Les variables à renseigner sont :

- le **nombre de sociétés incluses** (y compris société mère en France) ;
- l'effectif salarié :
- le chiffre d'affaires total des filiales ;
  - le chiffre d'affaires intra-groupe n'est pas à renseigner ;
- les coûts du personnel (ensemble des rémunérations) ;
- les acquisition d'actifs corporels ;
- l'EBE ou équivalent de type EBITDA



Il est possible d'indiquer qu'un croisement est à supprimer, mais il reste visible, pour mémoire.



# Partie 2 - Pour les groupes qui consolident leurs comptes (information complète)

Les données attendues dans ce questionnaire sont des données économiques et financières relatives à l'activité des filiales du groupe, issues généralement des liasses fiscales et/ou des reportings de consolidation.

Si ces données ne sont pas disponibles à votre niveau mais au niveau d'une autre unité ou de sous-groupes consolidés, il convient de contacter votre gestionnaire.

#### 1 - Informations générales sur le champ de l'enquête

#### • Quelles filiales déclarer ?

Pour les groupes qui consolident, les données attendues correspondent au périmètre de consolidation.

#### Définition du contrôle

- → Contrôle **de droit** (exclusif) : Ce contrôle résulte du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une autre société en cas de détention de la majorité des droits de vote ou en vertu d'un accord ou de clauses statutaires.
- → Contrôle **de fait** : Ce contrôle est obtenu même en l'absence de la majorité des droits de vote, si la société consolidante peut désigner les dirigeants de sociétés indépendantes avec une fraction minoritaire des droits de vote (< 50 %). Le contrôle de fait est présumé si aucun associé ne détient une fraction des droits de vote supérieure à celle détenue par la société consolidante.
- → Le contrôle de droit ou de fait peut être exercé directement ou indirectement.
- → La norme IFRS 10 donne une définition plus large du contrôle. Le contrôle d'une entité signifie que l'investisseur a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette entité. L'exposition aux risques est un indicateur de contrôle mais ce n'est pas le seul pour la consolidation des entités. Selon cette norme, un groupe peut contrôler une unité avec moins de 50% des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont substantifs dès lors que le détenteur a la capacité d'exercer ces droits et lorsque ces droits sont exerçables.

#### Cas particulier : les co-entreprises (Joint-venture)

Ces unités, dont le contrôle est partagé entre plusieurs Groupes (investisseurs), sont à déclarer dans l'**onglet V** du questionnaire de l'enquête.

#### Exclusion des entreprises associées

Ne sont pas concernées par l'enquête les entreprises dites « associées » c'est-à-dire les unités pour lesquelles le groupe exerce une influence notable, qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 40% des droits de vote, sans toutefois en avoir le contrôle.

#### Quelle période de référence ?

Les données à communiquer concernent l'exercice fiscal 2020 ou les exercices clos entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021 pour les exercices décalés.

Quelle unité? Les données des filiales sont à exprimer en milliers d'euros.

## 2 - Ensemble des onglets à renseigner, précisions sur le contenu des variables du questionnaire

#### ► Identification du groupe

Ce questionnaire est adressé à la Direction Administrative et Financière du **centre de décision** du groupe (par défaut sa tête) ou de la société ayant en charge la consolidation et disposant de ce fait de l'ensemble des informations des filiales du groupe, qu'elles soient en France ou à l'étranger.

Informations attendues : Coordonnées de la personne ayant répondu au guestionnaire.

- Nom
- Numéro de téléphone et e-mail
- Adresse de l'unité

#### ► I – Durée d'exercice

Indiquer la date de clôture d'exercice et la durée de l'exercice en nombre de mois; cette date sera comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 30 juin 2021 pour les exercices décalés. Ces indications permettront de corriger les agrégats dans le cas d'une durée d'exercice différente de douze mois.

#### ► II- Consolidation des comptes

Indiquer sur cette page qu'une consolidation est effectuée (le cas échéant).

#### **▶** III– Données de cadrage

Il s'agit des données consolidées pour votre groupe.

Cing variables sont à renseigner :

le nombre d'unités légales,
 les effectifs,
 le chiffre d'affaires,
 le résultat net part du groupe
 le résultat non courant

selon le découpage géographique suivant :

 → France
 → total du groupe (somme des 3 zones géographiques)

selon le découpage géographique suivant :

 → France,
 → hors France,

→ total du groupe (toutes zones confondues).

Le contenu de chaque tableau du questionnaire est explicité ci-dessous.

#### 1. Veuillez ventiler les sociétés du groupe par zone géographique d'implantation

Il s'agit du nombre d'unités légales, y compris les succursales contrôlées par le groupe (cf.supra)

#### Incluses:

• toutes les unités actives ayant généré du chiffre d'affaires et/ou ayant employé des salariés au cours de la période observée.

#### Comprend:

- les unités de production qui ne sont pas des sociétés juridiques à part entière mais qui dépendent de filiales étrangères contrôlées par le groupe,
  - les fonds de pension qui n'emploient pas de personnel,
- les fonds de pension qui ne sont pas des sociétés juridiques mais gérées par des sociétés fonds de pension, par des compagnies d'assurance ou par des institutions financières ayant la personnalité juridique implantées hors de France et contrôlées par le groupe.

#### Exclues:

• les unités inactives (dont les chiffres d'affaires et les effectifs sont nuls)

#### 2. Veuillez ventiler les effectifs du groupe par zone géographique d'implantation.

Il s'agit d'un effectif salarié moyen annuel en équivalent temps plein.

Non compris les effectifs salariés mis à disposition par d'autres sociétés hors groupe ainsi que les intérimaires.

Les effectifs des sociétés mises en équivalence ne sont pas à intégrer à ces agrégats.

#### 3. Veuillez ventiler le chiffre d'affaires du groupe par zone géographique d'implantation

Il s'agit du chiffre d'affaires **consolidé** par zone d'implantation des filiales : France, UE hors France, hors UE et total du Groupe. Ce chiffre d'affaires ne comprend pas celui des unités mises en équivalence.

Attention : il s'agit bien du CA des filiales selon leurs **pays d'implantation**, et non du CA à l'exportation par zone d'implantation des clients.

#### 4. Veuillez ventiler le résultat net du groupe par zone géographique d'implantation.

#### Résultat net du groupe

Indiquer le « résultat net part du groupe » pour l'ensemble du monde, soit **toutes zones géographiques confondues**.

Il correspond au résultat net **consolidé**, après déduction des résultats des filiales consolidées par intégration globale qui reviennent aux actionnaires minoritaires.

Il est également demandé d'évaluer la contribution de la France et du reste du monde (zone HORS France) au « Résultat net part du groupe ».

#### Résultat non courant (ou éléments exceptionnels)

Indiquer, par zone géographique (France, Hors France, Monde), le montant du « résultat net part du Groupe » dû à des « éléments exceptionnels », dits aussi « éléments non courants » ou « éléments non récurrents ».

Il s'agit de résultats liés à des évènements, opérations ou changements de valeur significatifs intervenus lors de l'exercice et qui seraient de nature à altérer l'appréciation de la performance opérationnelle de l'entreprise, s'ils n'étaient pas isolés.

Ils sont principalement comptabilisés dans les postes suivants : dépréciation d'actifs corporels et incorporels, dépréciation de goodwill, variation d'écarts d'acquisition, provisions et reprises de provisions pour litiges, résultat de cession d'investissements et de placements financiers, plus ou moins-values de cessions.

Certains groupes isolent une partie de ces opérations, produits de cession et changements de valeur dans le poste « Résultat net des activités non poursuivies », « Résultat exceptionnel », «Résultat non récurrent », « Produits et charges opérationnels non courants » ou bien encore « Autres produits et charges opérationnels ».

En revanche, les coûts et provisions pour **réorganisation et restructuration**, les charges liées aux plans d'options et de retraite, les paiements sous forme d'actions, les charges ou reprises de charges liées aux avantages consentis aux retraités du groupe **ne sont pas à déduire**.

#### ► IV- Les sociétés en France

#### V- Les filiales dans l'Union Européenne

#### **▶ VI - Les filiales hors Union Européenne**

Dans les pages IV à VI il est attendu une ventilation de l'ensemble des filiales étrangères du groupe par pays d'implantation et par activité.

Une ligne correspond donc à un **regroupement** de filiales implantées dans le même pays et exerçant la même activité principale.

Il est possible d'indiquer qu'un croisement est à supprimer, mais il reste visible, pour mémoire. Les nomenclatures des pays et activités sont en annexe.

<u>Rappel</u>: les co-entreprises sont à déclarer dans la page VII du questionnaire de l'enquête et non dans ces onglets.

Le contenu de chaque variable du questionnaire est explicité ci-dessous.

#### PAYS

Sélectionner le nom du pays d'implantation dans la liste des pays de la zone.

<u>Hors-UE</u>: Il est *possible* de regrouper les données des filiales, non ventilées par pays et implantées dans des pays faiblement contributeurs au résultat du groupe, sous le code Z8. Les montants de cette ligne devront être marginaux par rapport à l'agrégat du groupe dans son ensemble. **Ce poste ne devra pas représenter plus de 5 % du total hors UE.** 

#### ACTIVITÉ

Sélectionner l'activité principale dans la liste des activités, selon le critère "chiffre d'affaires réalisé".

<u>Important</u>: Ce qui est attendu, c'est l'activité **réellement exercée** par les filiales et non l'activité du secteur opérationnel (reporting unit); un secteur opérationnel pouvant être composé de filiales de production et de filiales de commercialisation.

#### NOMBRE DE SOCIÉTÉS

Il s'agit du nombre d'entités **contrôlées directement** ou **indirectement** par le groupe et qui participent à l'élaboration des données de la ligne ou du regroupement (y compris les succursales). Il s'agit donc du nombre de filiales ou sous-filiales implantées dans le pays et exerçant l'activité spécifiée. Comprend toutes les unités actives durant la période observée -exercice fiscal 2020.

#### EFFECTIF SALARIÉ

Il s'agit d'un effectif salarié moyen annuel en équivalent temps plein.

#### Comprend:

- $\rightarrow$  les salariés de la (des) filiale(s) du pays mis à disposition à des sociétés hors groupe et payés par la (les) filiale(s) (représentants de commerce personnel d'assistance technique...)
- → le personnel absent sur une courte période (pour cause de maladie, période de grève)
- → le personnel à temps partiel (comptabilisé en équivalent temps plein), personnel à domicile, travailleurs saisonniers...

#### Ne comprend pas:

- → les effectifs salariés mis à disposition par d'autres sociétés hors groupe
- → les intérimaires.
- → le personnel absent pour une période indéterminée.

#### CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL DES FILIALES

Il s'agit du **chiffre d'affaires agrégé** des filiales et sous-filiales implantées dans le pays et exerçant l'activité indiquée, **y compris les chiffres d'affaires intra-groupe**.

Correspond au montant total, hors taxes des ventes de marchandises, de la production vendue de biens et de services liée aux activités courantes de l'ensemble des filiales formant le regroupement. Montant hors TVA, net de remises, rabais et de ristournes mais comprenant les droits et taxes sur les produits, les frais de transports et de packaging à la charge de l'acheteur.

#### Exclus:

- → la production pour compte propre ou destinée à être immobilisée,
- → les royalties, revenus de dividendes et autres revenus exceptionnels ou financiers,
- → les subventions d'exploitation reçues.

<u>Pour le secteur des Assurances</u> : correspond au poste des primes **émises** brutes (de réassurance) du compte de résultat technique. Il exclut donc la variation des primes non acquises.

#### CHIFFRES D'AFFAIRES INTRA-GROUPE

Il s'agit du montant des ventes **entre la ou les filiales concernées et les autres filiales** du groupe y compris la société mère. Soit, pour les filiales du regroupement, la différence entre leur chiffre d'affaires total et leur chiffre d'affaires contributif au total du groupe.

<u>Pour le secteur des Assurances</u>: le chiffre d'affaires intra-groupe correspond au poste des primes émises brutes (de réassurance) du compte de résultat technique, souscrites par les filiales du groupe (quelle que soit leur implantation).

#### COÛTS DU PERSONNEL

**Ensemble des rémunérations** versées aux salariés en contrepartie du travail effectué sur la période de référence. (Année 2020).

#### Comprend:

- → les salaires et traitements et l'ensemble des charges salariales.
- $\rightarrow$  les pourboires, bonus, treizième mois, commissions, transports, jetons de présence, heures supplémentaires...

#### Ne comprend pas:

→ les coûts du personnel des intérimaires.

#### ACQUISITIONS D'ACTIFS CORPORELS

Les acquisitions d'actifs corporels sont à déclarer si ces actifs ont été livrés, intégrés au processus de production et payés **au cours de la période de référence** (soit au cours de l'exercice).

#### Comprend:

- → les acquisitions de biens corporels réalisées au cours de la période de référence ou la production de biens corporels pour compte propre destinée à être utilisée pendant au moins un an par la société.
- → les acquisitions de biens destinés à accroître la capacité de production ou prolonger la durée de vie des installations existantes.
- → les acquisitions réalisées par contrat de leasing.

#### Elles sont à évaluer :

- → avant cessions d'immobilisations,
- → au prix d'achat y compris frais de transport et autres frais de transfert de propriété inclus,
- → non compris les remboursements correspondant aux intérêts du capital emprunté.

NB : Les investissements pour compte propre sont évalués au coût de production.

#### Ne comprend pas:

- → les acquisitions par voie d'apports (restructurations),
- ightarrow les coûts d'entretien courant associés à des biens en crédit bail ou mis en location simple,
- → les acquisitions d'immobilisations incorporelles et financières.

#### • EBE OU ÉQUIVALENT DE TYPE EBITDA

→ **EBE**: Excédent Brut d'Exploitation

**EBE** = Production totale + Autres produits - Ensemble des achats - Autres charges + Subventions - Frais de personnel - Impôts sur les produits

→ EBITDA: "Earnings Before Interests and Taxes, Depreciations and Amortizations" =

bénéfices avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements sur immobilisations mais après dotations aux provisions sur stocks et clients. Proche de l'EBE à la différence des dotations aux provisions, des impôts et subventions d'exploitation.

#### ► VII - Les co-entreprises à l'étranger

A renseigner uniquement si le groupe détient des co-entreprises localisées hors France.

Pour chaque co-entreprise, indiquer les renseignements suivants (voir ci-dessus les définitions des concepts ) :

- Son nom (ou raison sociale).
- Son **pays d'implantation**: tout pays d'implantation hors France. Les co-entreprises implantées en France ne sont pas à déclarer.
- Le pays d'implantation du Groupe « codétenteur » : tous pays y compris la France).
- Son activité.
- Son chiffre d'affaires total.
- Son chiffre d'affaires intra-groupe.
- Son effectif salarié total.
- Ses coûts de personnel.
- Ses acquisitions d'actifs corporels.
- Le taux de contrôle de la co-entreprise exercé par le groupe français répondant.
- La méthode de consolidation de la co-entreprise (IP pour intégration proportionnelle ou ME pour mise en équivalence) pratiquée par le groupe sur l'exercice 2020).
- La quote-part (en %) des données économiques déclarées. Par défaut, 100 %.

#### Cas particuliers:

- ightharpoonup 1a co-entreprise située à l'étranger est co-détenue par 2 groupes : une seule ligne sera renseignée avec l'ensemble des informations attendues.
- ightarrow la co-entreprise située à l'étranger est co-détenue par 3 groupes ou plus : les données de chiffres d'affaires et d'effectifs seront renseignées sur une seule ligne mais les pays d'implantation des groupes co-détenteurs seront déclarés sur des lignes supplémentaires en répétant le nom de la co-entreprise, son pays d'implantation et son activité.

#### VIII – Informations complémentaires

Ces compléments permettent de mieux comprendre et de mieux traiter les informations collectées dans l'enquête. Indiquer :

- → l'indicateur de résultat retenu pour les filiales étrangères (EBE ou EBITDA)
- → S'il y a eu une évolution significative du périmètre au cours de l'exercice observé, le groupe indiquera les principales caractéristiques de cette évolution. Le groupe indiquera le pays d'implantation et le nom du groupe avec lequel la restructuration a eu lieu, par nature de restructuration. Concernant une activité destinée à être cédée, le groupe indiquera en plus le chiffre d'affaires et l'effectif de cette branche. Les principales modifications sont : des cessions réalisées au cours de l'année, fusions, acquisitions de groupe, de sous groupes ou de branches d'activité et des activités destinées à la vente (IFRS 5).

#### **▶** Temps de réponse et commentaires

Indiquer, en heures et minutes le temps consacré à remplir ce questionnaire (y compris le temps consacré à la recherche des données).

### Annexe 1 – Nomenclature des pays

AX         ÅLAND. ÎLES (Finlande)         UE           DE         ALLEMAGNE         UE           AT         AUTRICHE         UE           BE         BELGIQUE         UE           BB         BULGARIE         UE           CY         CHYPRE         UE           HR         CROATIE         UE           DK         DANEMARK         UE           ES         ESPAGNE         UE           EE         ESTONIE         UE           GR         GRÉCE         UE           HU         HONGRIE         UE           IE         IRLANDE         UE           II         ITALIE         UE           LV         LETTONIE         UE           LV         LETTONIE         UE           LV         LITUANIE         UE           LU         LUXEMBOURG         UE           MT         MALTE         UE           NL         PAYS-BAS         UE           PL         POLOGNE         UE           PL         PORTUGAL         UE           RO         ROWANME-UNI         UE           SK         SLOVÁNIE         UE	Code Pays	Libellé	zone
DE         ALLEMAGNE         UE           AT         AUTRICHE         UE           BE         BELIGIQUE         UE           BG         BULGARIE         UE           CY         CHYPRE         UE           HR         CROATIE         UE           DK         DANEMARK         UE           ES         ESPAGNE         UE           EE         ESTONIE         UE           FI         FINLANDE         UE           GR         GRÈCE         UE           HU         HONGRIE         UE           IE         IRLANDE         UE           IT         ITALIE         UE           LV         LETTONIE         UE           LT         LITUANIE         UE           LT         LUXEMBOURG         UE           MT         MALTE         UE           NL         PAYS-BAS         UE           PL         POLOGNE         UE           PT         PORTUGAL         UE           RO         ROMANIE         UE           SK         SLOVÁNIE         UE           SK         SLOVÁNIE         UE	AX	ÅLAND, ÎLES (Finlande)	UE
BE         BELGIQUE         UE           BG         BULGARIE         UE           CY         CHYPRE         UE           HR         CROATIE         UE           DK         DANEMARK         UE           ES         ESPAGNE         UE           EE         ESTONIE         UE           FI         FINLANDE         UE           GR         GRÉCE         UE           HU         HONGRIE         UE           IE         IRLANDE         UE           IT         ITALIE         UE           LV         LETTONIE         UE           LV         LETTONIE         UE           LT         LITUANIE         UE           LU         LUXEMBOURG         UE           MT         MALTE         UE           NL         PAYS-BAS         UE           PL         POLOGNE         UE           PL         POLOGNE         UE           PL         POLOGNE         UE           PT         PORTUGAL         UE           RO         ROUMANIE         UE           SK         SLOVÁQUIE         UE <t< td=""><td>DE</td><td></td><td>UE</td></t<>	DE		UE
BG         BULGARIE         UE           CY         CHYPRE         UE           HR         CROATIE         UE           DK         DANEMARK         UE           ES         ESPAGNE         UE           EE         ESTONIE         UE           FI         FINLANDE         UE           GR         GRÈCE         UE           HU         HONGRIE         UE           IE         IRLANDE         UE           IT         ITALIE         UE           LV         LETTONIE         UE           LV         LETTONIE         UE           LT         LITUANIE         UE           LU         LUXEMBOURG         UE           NL         PAYS-BAS         UE           PL         POLOGNE         UE           PL         POLOGNE         UE           PT         PORTUGAL         UE           RO         ROMANIE         UE           SK         SLOVAQUIE         UE           SK         SLOVAQUIE         UE           SK         SLOVÉNIE         UE           SE         SUÉDE         UE           <	AT	AUTRICHE	UE
BG         BULGARIE         UE           CY         CHYPRE         UE           HR         CROATIE         UE           DK         DANEMARK         UE           ES         ESPAGNE         UE           EE         ESTONIE         UE           FI         FINLANDE         UE           GR         GRÈCE         UE           HU         HONGRIE         UE           IE         IRLANDE         UE           IE         IRLANDE         UE           IV         LETTONIE         UE           LV         LETTONIE         UE           LV         LITUANIE         UE           LU         LUXEMBOURG         UE           MT         MALTE         UE           NL         PAYS-BAS         UE           PL         POLOGNE         UE           PL         POLOGNE         UE           PT         PORTUGAL         UE           RO         ROUMANIE         UE           SK         SLOVAQUIE         UE           SK         SLOVÉNIE         UE           SK         SLOVÉNIE         UE	BE	BELGIQUE	UE
HR	BG		UE
DK         DANEMARK         UE           ES         ESPAGNE         UE           EE         ESTONIE         UE           FI         FINLANDE         UE           GR         GRÈCE         UE           HU         HONGRIE         UE           IE         IRLANDE         UE           IT         TALIE         UE           LV         LETTONIE         UE           LT         LITUANIE         UE           LU         LUXEMBOURG         UE           NL         PAYS-BAS         UE           PL         POLOGNE         UE           PL         POLOGNE         UE           PT         PORTUGAL         UE           RO         ROUMANIE         UE           GB         ROYAUME-UNI         UE           SK         SLOVAQUIE         UE           SI         SLOVÉNIE         UE           SI         SLOVÉNIE         UE           SE         SUÉDE         UE           CZ         TCHÊQUE, RÉPUBLIQUE         UE           AFARIQUE DU SUD         HUE           AL         ALBANIE         HUE	CY	CHYPRE	UE
ES ESPAGNE  EE ESTONIE  FI FINLANDE  GR GRÈCE  HU HONGRIE  IE IRLANDE  IT ITALIE  LV LETTONIE  LI LITUANIE  LU LUXEMBOURG  MT MALTE  NL PAYS-BAS  PL POLOGNE  PT PORTUGAL  RO ROUMANIE  GB ROYAUME-UNI  SK SLOVAQUIE  SI SLOVÉNIE  SE SUÈDE  CZ TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE  AF AFGHANISTAN  AFRIQUE DU SUD  AL ALBANIE  AD ANDORRE  AO ANGOLA  AI ANGUILLA  AI ANGUILLA  AQ ANTARCTIQUE  ARD BAHREIN  ANG ANGADESH  BH BAHREIN  BH BAHREIN  BB BARBADE  BH NUE  BUE  UE  UE  UE  UE  UE  UE  UE  UE	HR	CROATIE	UE
EE         ESTONIE         UE           FI         FINLANDE         UE           GR         GRÈCE         UE           HU         HONGRIE         UE           IE         IRLANDE         UE           IT         ITALIE         UE           LV         LETTONIE         UE           LT         LITUANIE         UE           LU         LUXEMBOURG         UE           MT         MALTE         UE           NL         PAYS-BAS         UE           PL         POLOGNE         UE           PT         PORTUGAL         UE           RO         ROUMANIE         UE           GB         ROYAUME-UNI         UE           SK         SLOVAQUIE         UE           SI         SLOVÉNIE         UE           SE         SUÈDE         UE           CZ         TCHÉQUE, RÉPUBLIQUE         UE           AF         AFGHANISTAN         HUE           AL         ALBANIE         HUE           AL         ALBANIE         HUE           AD         ANDORRE         HUE           AO         ANGOLA         HUE	DK	DANEMARK	UE
FI FINLANDE GR GRÈCE HU HONGRIE UE HU HONGRIE UE II IRLANDE UE IT ITALIE UE LV LETTONIE LT LITUANIE UE LU LUXEMBOURG UE NIL PAYS-BAS UE PL POLOGNE PT PORTUGAL GR ROYAUME-UNI UE SK SLOVAQUIE UE SI SLOVÉNIE UE SE SUÈDE CZ TCHÉQUE, RÉPUBLIQUE AL ALBANIE AL ALBANIE AL ALBANIE AD ANDORRE HUE AD ANDORRE HUE AD ANGULLA AI ANGUILLA AI ANGUILLA AI ANGUILLA AI ANGUILLA AI ARRICUE DU SID AI ARGENTINE AI	ES	ESPAGNE	UE
GR         GRÈCE         UE           HU         HONGRIE         UE           IE         IRLANDE         UE           IT         ITALIE         UE           LV         LETTONIE         UE           LT         LITUANIE         UE           LU         LUXEMBOURG         UE           MT         MALTE         UE           NL         PAYS-BAS         UE           PL         POLOGNE         UE           PT         PORTUGAL         UE           RO         ROUMANIE         UE           GB         ROYAUME-UNI         UE           SK         SLOVAQUIE         UE           SI         SLOVÉNIE         UE           SI         SLOVÉNIE         UE           SE         SUÈDE         UE           CZ         TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE         UE           AF         AFCHANISTAN         HUE           AL         AL BASNIE         HUE           DZ         ALGÉRIE         HUE           AL         ALBANIE         HUE           AD         ANDORRE         HUE           AO         ANGOLA         HUE </td <td>EE</td> <td>ESTONIE</td> <td>UE</td>	EE	ESTONIE	UE
HU	FI	FINLANDE	UE
IE	GR	GRÈCE	UE
IT	HU	HONGRIE	UE
LV LETTONIE LT LITUANIE LT LITUANIE LU LUXEMBOURG  WT MALTE UE NL PAYS-BAS UE PL POLOGNE PT PORTUGAL RO ROUMANIE GB ROYAUME-UNI SK SLOVÁQUIE UE SS SUÈDE CZ TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE AF AFGHANISTAN AFRIQUE DU SUD AL ALBANIE DZ AL GÉRIE AD ANDORRE AO ANGOLA AI ANGUILLA AI ANGUILLA AI ANGUILLA AQ ANTARCTIQUE AG ARTIGUA ET BARBUDA AR ARGENTINE ANDA ARGENTINE	IE	IRLANDE	UE
LT LITUANIE LU LUXEMBOURG  MT MALTE  NL PAYS-BAS  PL POLOGNE  PT PORTUGAL  RO ROUMANIE  GB ROYAUME-UNI  SK SLOVAQUIE  SI SLOVÉNIE  SI SLOVÉNIE  CZ TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE  AF AFGHANISTAN  HUE  AL ALBANIE  DZ ALGÉRIE  AD ANDORRE  AO ANGOLA  AI ANGUILLA  AI ANGUILLA  AQ ANTARCTIQUE  AG ARABIE SAOUDITE  AR ARGENTINE  AN ARABIE SAOUDITE  AN ARMÉNIE  AU AUSTRALIE  AU BARBADE  BARBADE  BARBADE  BARBADE  BUE  UE  UE  UE  UE  UE  UE  UE  UE	IT	ITALIE	UE
LU LUXEMBOURG UE MT MALTE UE MT MALTE UE NL PAYS-BAS UE PL POLOGNE UE PT PORTUGAL UE RO ROWANIE UE GB ROYAUME-UNI UE SK SLOVAQUIE UE SI SLOVÉNIE UE SE SUÈDE UE CZ TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE UE AF AFGHANISTAN HUE AL ALBANIE HUE AD ANDORRE HUE AD ANDORRE HUE AO ANGOLA HUE AI ANGUILLA AQ ANTARCTIQUE AG ANTIGUA ET BARBUDA HUE AR ARGENTINE HUE AM ARMÉNIE HUE AW ARUBA AU AUSTRALIE AZ AZERBAÏDJAN HUE BB BARBADE BH HUE BUE BY BÉLARUS  UE	LV	LETTONIE	UE
MT         MALTE         UE           NL         PAYS-BAS         UE           PL         POLOGNE         UE           PT         PORTUGAL         UE           RO         ROUMANIE         UE           GB         ROYAUME-UNI         UE           SK         SLOVAQUIE         UE           SI         SLOVÉNIE         UE           SE         SUÈDE         UE           CZ         TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE         UE           AF         AFGHANISTAN         HUE           AL         ALBANIE         HUE           AL         ALBANIE         HUE           AL         ALBANIE         HUE           AD         ANDORRE         HUE           AO         ANGOLA         HUE           AO         ANGOLA         HUE           AQ         ANTARCTIQUE         HUE           AG         ANTIGUA ET BARBUDA         HUE           SA         ARABIE SAOUDITE         HUE           AR         ARGENTINE         HUE           AW         ARUBA         HUE           AU         AUSTRALIE         HUE           AZ         AZERBAÏDJAN </td <td>LT</td> <td>LITUANIE</td> <td>UE</td>	LT	LITUANIE	UE
NL PAYS-BAS UE PL POLOGNE PT PORTUGAL RO ROUMANIE BR ROYAUME-UNI SK SLOVAQUIE SI SLOVÉNIE SE SUÈDE CZ TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE AF AFGHANISTAN HUE AL ALBANIE DZ ALGÉRIE AD ANDORRE AI ANGUILLA AI ANGUILLA AQ ANTARCTIQUE AG ARABIE SAOUDITE ARA ARGENTINE AN ARBANIE AN ARBANIE AN ARBANIE AUE ANAGENTINE ANAGENTAMA ANAGENTINE ANAGENTINE ANAGENTAMA ANAGENTAMA ANAGENTAMA ANAGENTAMA ANAGENTAMA ANAGENTAMA ANAGENTAMA ANAGENTAMA ANAGENTAMA ANA	LU	LUXEMBOURG	UE
PL POLOGNE PT PORTUGAL UE RO ROUMANIE RO ROUMANIE UE GB ROYAUME-UNI UE SK SLOVAQUIE UE SI SLOVÉNIE UE SE SUÈDE UE CZ TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE UE AF AFGHANISTAN HUE AL ALBANIE DZ ALGÉRIE AD ANDORRE HUE AO ANGOLA HUE AI ANGUILLA HUE AQ ANTARCTIQUE AG ANTIGUA ET BARBUDA HUE AR ARGENTINE AR ARGENTINE AU AUSTRALIE AU AUSTRALIE AU AUSTRALIE AU AUSTRALIE AU AUSTRALIE BB BARBADE BHUE BB BARBADE HUE BB BARBADE HUE  UE		MALTE	UE
PT PORTUGAL  RO ROUMANIE  RO ROUMANIE  GB ROYAUME-UNI  UE  SK SLOVAQUIE  UE  SI SLOVÉNIE  UE  SE SUÈDE  CZ TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE  AF AFGHANISTAN  HUE  AFRIQUE DU SUD  AL ALBANIE  DZ ALGÉRIE  AD ANDORRE  AO ANGOLA  AI ANGUILLA  AI ANGUILLA  AQ ANTARCTIQUE  AG ANTIGUA ET BARBUDA  SA ARBIE SAOUDITE  AR ARGENTINE  AW ARUBA  AU AUSTRALIE  AU AUSTRALIE  BY BÉLARUS  UE  UE  UE  UE  UE  UE  UE  UE  UE	NL	PAYS-BAS	UE
RO ROUMANIE GB ROYAUME-UNI UE SK SLOVAQUIE UE SI SLOVÉNIE UE SE SUÈDE UE CZ TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE UE AF AFGHANISTAN HUE AL ALBANIE DZ ALGÉRIE AD ANDORRE AD ANGOLA AI ANGUILLA AI ANGUILLA AQ ANTARCTIQUE AG ANTIGUA ET BARBUDA HUE AR ARABIE SAOUDITE HUE AR ARGENTINE HUE AR ARGENTINE HUE AR ARGENTINE HUE AW ARUBA AU AUSTRALIE AZ AZERBAÏDJAN BARBADE BARBADE BARBADE BARBADE BARBADE BARBADE BARBADE BARBADE UE	PL	POLOGNE	UE
GB ROYAUME-UNI UE SK SLOVAQUIE UE SI SLOVÉNIE UE SE SUÈDE UE CZ TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE UE AF AFGHANISTAN HUE AF AFRIQUE DU SUD HUE AL ALBANIE HUE DZ ALGÉRIE HUE AD ANDORRE HUE AO ANGOLA HUE AI ANGUILLA HUE AQ ANTARCTIQUE HUE AG ANTIGUA ET BARBUDA HUE AR ARABIE SAOUDITE HUE AR ARGENTINE HUE AR ARGENTINE HUE AW ARUBA HUE AW ARUBA HUE AU AUSTRALIE AZ AZERBAÏDJAN HUE BB BARBADE BH BEARBADE BH HUE BB BARBADE BH BARBADE BH BARBADE BH BARBADE BH BARBADE BH BARBADE BH	PT		
GB ROYAUME-UNI UE SK SLOVAQUIE UE SI SLOVÉNIE UE SE SUÈDE UE CZ TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE UE AF AFGHANISTAN HUE AF AFRIQUE DU SUD HUE AL ALBANIE HUE DZ ALGÉRIE HUE AD ANDORRE HUE AO ANGOLA HUE AI ANGUILLA HUE AQ ANTARCTIQUE HUE AG ANTIGUA ET BARBUDA HUE AR ARABIE SAOUDITE HUE AR ARGENTINE HUE AR ARGENTINE HUE AW ARUBA HUE AW ARUBA HUE AU AUSTRALIE AZ AZERBAÏDJAN HUE BB BARBADE BH BEARBADE BH HUE BB BARBADE BH BARBADE BH BARBADE BH BARBADE BH BARBADE BH BARBADE BH	RO		
SK SLOVAQUIE SI SLOVÉNIE UE SE SUÈDE UE CZ TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE UE AF AFGHANISTAN HUE ZA AFRIQUE DU SUD AL ALBANIE DZ ALGÉRIE AD ANDORRE AD ANGOLA AI ANGUILLA AI ANGUILLA AI ANGUILLA AI ANGUILLA AQ ANTARCTIQUE AG ANTIGUA ET BARBUDA HUE AR ARGENTINE HUE AM ARMÉNIE HUE AW ARUBA AU AUSTRALIE AU AUSTRALIE BB BARBADE BY BÉLARUS  UE			
SI SLOVÉNIE UE SE SUÈDE UE CZ TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE UE AF AFGHANISTAN HUE ZA AFRIQUE DU SUD HUE AL ALBANIE HUE DZ ALGÉRIE HUE AD ANDORRE HUE AO ANGOLA HUE AI ANGUILLA HUE AQ ANTARCTIQUE HUE SA ARABIE SAOUDITE HUE AR ARGENTINE HUE AM ARMÉNIE HUE AM ARMÉNIE HUE AM ARMÉNIE HUE AM ARUBA HUE AW ARUBA HUE BS BAHAMAS HUE BB BARBADE HUE BY BÉLARUS			UE
CZ TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE  AF AFGHANISTAN  HUE  ZA AFRIQUE DU SUD  AL ALBANIE  DZ ALGÉRIE  HUE  AD ANDORRE  HUE  AO ANGOLA  HUE  AQ ANTARCTIQUE  AG ANTIGUA ET BARBUDA  HUE  AR ARGENTINE  AR ARGENTINE  HUE  AW ARUBA  AU AUSTRALIE  AU AUSTRALIE  AZ AZERBAÏDJAN  HUE  BB BARBADE  BARBADE  BLARUS  HUE  UE  HUE  HUE  HUE  HUE  HUE  HU	SI		UE
AF AFGHANISTAN HUE  ZA AFRIQUE DU SUD HUE  AL ALBANIE HUE  DZ ALGÉRIE HUE  AD ANDORRE HUE  AO ANGOLA HUE  AI ANGUILLA HUE  AQ ANTARCTIQUE HUE  AG ANTIGUA ET BARBUDA HUE  AR ARGENTINE HUE  AM ARMÉNIE HUE  AW ARUBA HUE  AU AUSTRALIE  AU AUSTRALIE  BB BAHAMAS HUE  BY BÉLARUS HUE  HUE  HUE  HUE  HUE  HUE  HUE  HUE	SE	SUÈDE	UE
AF AFGHANISTAN HUE  ZA AFRIQUE DU SUD HUE  AL ALBANIE HUE  DZ ALGÉRIE HUE  AD ANDORRE HUE  AO ANGOLA HUE  AI ANGUILLA HUE  AQ ANTARCTIQUE HUE  AG ANTIGUA ET BARBUDA HUE  AR ARGENTINE HUE  AM ARMÉNIE HUE  AW ARUBA HUE  AU AUSTRALIE  AU AUSTRALIE  BB BAHAMAS HUE  BY BÉLARUS HUE  HUE  HUE  HUE  HUE  HUE  HUE  HUE	CZ	TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE	UE
AL ALBANIE HUE DZ ALGÉRIE HUE AD ANDORRE HUE AO ANGOLA HUE AI ANGUILLA HUE AQ ANTARCTIQUE HUE AG ANTIGUA ET BARBUDA HUE SA ARABIE SAOUDITE HUE AR ARGENTINE HUE AM ARMÉNIE HUE AW ARUBA HUE AU AUSTRALIE HUE AZ AZERBAÏDJAN HUE BS BAHAMAS HUE BH BAHREÏN HUE BB BARBADE HUE BY BÉLARUS	AF		HUE
DZ ALGÉRIE HUE AD ANDORRE HUE AO ANGOLA HUE AI ANGUILLA HUE AQ ANTARCTIQUE HUE AG ANTIGUA ET BARBUDA HUE SA ARABIE SAOUDITE HUE AR ARGENTINE HUE AM ARMÉNIE HUE AW ARUBA HUE AU AUSTRALIE HUE AZ AZERBAÏDJAN HUE BS BAHAMAS HUE BH BAHREÏN HUE BB BARBADE HUE BY BÉLARUS	ZA	AFRIQUE DU SUD	HUE
AD ANDORRE AO ANGOLA HUE AI ANGUILLA HUE AQ ANTARCTIQUE HUE AG ANTIGUA ET BARBUDA HUE SA ARABIE SAOUDITE HUE AR ARGENTINE HUE AM ARMÉNIE HUE AW ARUBA HUE AU AUSTRALIE HUE AZ AZERBAÏDJAN HUE BS BAHAMAS HUE BH BAHREÏN HUE BB BARBADE HUE BY BÉLARUS	AL	ALBANIE	HUE
AO ANGOLA HUE AI ANGUILLA HUE AQ ANTARCTIQUE HUE AG ANTIGUA ET BARBUDA HUE SA ARABIE SAOUDITE HUE AR ARGENTINE HUE AM ARMÉNIE HUE AW ARUBA HUE AU AUSTRALIE HUE AZ AZERBAÏDJAN HUE BS BAHAMAS HUE BH BAHREÏN HUE BB BARBADE HUE BY BÉLARUS HUE  HUE HUE HUE HUE HUE HUE HUE HUE HUE	DZ	ALGÉRIE	HUE
AI ANGUILLA HUE AQ ANTARCTIQUE HUE AG ANTIGUA ET BARBUDA HUE SA ARABIE SAOUDITE HUE AR ARGENTINE HUE AM ARMÉNIE HUE AW ARUBA HUE AU AUSTRALIE HUE AZ AZERBAÏDJAN HUE BS BAHAMAS HUE BH BAHREÏN HUE BB BARBADE HUE BY BÉLARUS	AD	ANDORRE	HUE
AQ ANTARCTIQUE AG ANTIGUA ET BARBUDA HUE SA ARABIE SAOUDITE HUE AR ARGENTINE HUE AM ARMÉNIE HUE AW ARUBA HUE AZ AZERBAÏDJAN HUE BS BAHAMAS HUE BH BAHREÏN HUE BB BARBADE BY BÉLARUS HUE	AO	ANGOLA	HUE
AQ ANTARCTIQUE AG ANTIGUA ET BARBUDA HUE SA ARABIE SAOUDITE HUE AR ARGENTINE HUE AM ARMÉNIE HUE AW ARUBA HUE AZ AZERBAÏDJAN HUE BS BAHAMAS HUE BH BAHREÏN HUE BB BARBADE BY BÉLARUS HUE	Al	ANGUILLA	HUE
AG ANTIGUA ET BARBUDA HUE SA ARABIE SAOUDITE HUE AR ARGENTINE HUE AM ARMÉNIE HUE AW ARUBA HUE AZ AZERBAÏDJAN HUE BS BAHAMAS HUE BH BAHREÏN HUE BD BANGLADESH HUE BY BÉLARUS HUE			HUE
AR ARGENTINE HUE  AM ARMÉNIE HUE  AW ARUBA HUE  AU AUSTRALIE HUE  AZ AZERBAÏDJAN HUE  BS BAHAMAS HUE  BH BAHREÏN HUE  BD BANGLADESH HUE  BY BÉLARUS HUE  HUE  HUE  HUE  HUE  HUE  HUE  HUE			HUE
AM ARMÉNIE HUE AW ARUBA HUE AU AUSTRALIE HUE AZ AZERBAÏDJAN HUE BS BAHAMAS HUE BH BAHREÏN HUE BD BANGLADESH HUE BB BARBADE BY BÉLARUS HUE	SA	ARABIE SAOUDITE	HUE
AW ARUBA HUE AU AUSTRALIE HUE AZ AZERBAÏDJAN HUE BS BAHAMAS HUE BH BAHREÏN HUE BD BANGLADESH HUE BB BARBADE HUE BY BÉLARUS HUE	AR	ARGENTINE	HUE
AW ARUBA HUE AU AUSTRALIE HUE AZ AZERBAÏDJAN HUE BS BAHAMAS HUE BH BAHREÏN HUE BD BANGLADESH HUE BB BARBADE BY BÉLARUS HUE	AM	ARMÉNIE	HUE
AU AUSTRALIE HUE AZ AZERBAÏDJAN HUE BS BAHAMAS HUE BH BAHREÏN HUE BD BANGLADESH HUE BB BARBADE HUE BY BÉLARUS HUE			
AZ AZERBAÏDJAN HUE BS BAHAMAS HUE BH BAHREÏN HUE BD BANGLADESH HUE BB BARBADE HUE BY BÉLARUS HUE			
BS BAHAMAS HUE BH BAHREÏN HUE BD BANGLADESH HUE BB BARBADE HUE BY BÉLARUS HUE			
BH BAHREÏN HUE BD BANGLADESH HUE BB BARBADE HUE BY BÉLARUS HUE			
BD BANGLADESH HUE BB BARBADE HUE BY BÉLARUS HUE			
BB BARBADE HUE BY BÉLARUS HUE			
BY BÉLARUS HUE			
	BZ		

ВЈ	BÉNIN	HUE
BM	BERMUDES	HUE
BT	BHOUTAN	HUE
ВО	BOLIVIE, I'ÉTAT PLURINATIONAL DE	HUE
BQ	BONAIRE, SAINT EUSTACHE ET SABA	HUE
BA	BOSNIE-HERZÉGOVINE	HUE
BW	BOTSWANA	HUE
BV	BOUVET, ÎLE	HUE
BR	BRÉSIL	HUE
BN	BRUNÉI DARUSSALAM	HUE
BF	BURKINA FASO	HUE
BI	BURUNDI	HUE
KY	CAÏMANES, ÎLES	HUE
KH	CAMBODGE	HUE
СМ	CAMEROUN	HUE
		HUE
CA	CANADA	
CV	CAP-VERT	HUE
CF	CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE	HUE
CL	CHILI	HUE
CN	CHINE	HUE
CX	CHRISTMAS, ÎLE	HUE
CC	COCOS (KEELING), ÎLES	HUE
СО	COLOMBIE	HUE
KM	COMORES	HUE
CG	CONGO	HUE
CD	CONGO, LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU	HUE
CK	COOK, ÎLES	HUE
KR	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE	HUE
KP	CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE	HUE
CR	COSTARICA	HUE
CI	CÔTE D'IVOIRE	HUE
CU	CUBA	HUE
CW	CURACAO	HUE
DJ	DJIBOUTI	HUE
DO	DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE	HUE
DM	DOMINIQUE	HUE
EG	ÉGYPTE	HUE
SV	EL SALVADOR	HUE
AE	ÉMIRATS ARABES UNIS	HUE
EC	ÉQUATEUR	HUE
ER	ÉRYTHRÉE	HUE
SZ	ESWATINI (SWAZILAND)	HUE
US	ÉTATS-UNIS	HUE
ET	ÉTHIOPIE	HUE
FK	FALKLAND, ÎLES (MALVINAS)	HUE
FO	FÉROÉ, ÎLES	HUE
FJ	FIDJI	HUE
		HUE
GA	GABON	
GM	GAMBIE	HUE
GE	GÉORGIE	HUE
GS	GÉORGIE DU SUD ET LES ÎLES SANDWICH DU SUD	HUE
GH	GHANA	HUE
GI	GIBRALTAR	HUE
GD	GRENADE	HUE
GL	GROENLAND	HUE
GU	GUAM	HUE

GT	GUATEMALA	HUE
GG	GUERNESEY	HUE
GN	GUINÉE	HUE
GQ	GUINÉE ÉQUATORIALE	HUE
GW	GUINÉE-BISSAU	HUE
GY	GUYANA	HUE
HT	HAÏTI	HUE
HM	HEARD, ÎLE ET MCDONALD, ÎLES	HUE
HN	HONDURAS	HUE
HK	HONG-KONG	HUE
IM	ÎLE DE MAN	HUE
UM	ÎLES MINEURES ÉLOIGNÉES DES ÉTATS-UNIS	HUE
VG	ÎLES VIERGES BRITANNIQUES	HUE
VI	ÎLES VIERGES DES ÉTATS-UNIS	HUE
IN		HUE
	INDONÉSIE	
ID		HUE
IR	IRAN, RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'	HUE
IQ	IRAQ	HUE
IS	ISLANDE	HUE
IL	ISRAËL	HUE
JM	JAMAÏQUE	HUE
JP	JAPON	HUE
JE	JERSEY	HUE
JO	JORDANIE	HUE
KZ	KAZAKHSTAN	HUE
KE	KENYA	HUE
KG	KIRGHIZISTAN	HUE
KI	KIRIBATI	HUE
KW	KOWEÏT	HUE
LA	LAO, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE	HUE
LS	LESOTHO	HUE
LB	LIBAN	HUE
LR	LIBÉRIA	HUE
LY	LIBYE	HUE
LI	LIECHTENSTEIN	HUE
MO	MACAO	HUE
MK	MACÉDOINE, L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE	HUE
MG	MADAGASCAR	HUE
MY	MALAISIE	HUE
MW	MALAWI	HUE
MV	MALDIVES	HUE
ML	MALI	HUE
MP	MARIANNES DU NORD, ÎLES	HUE
MA	MAROC	HUE
МН	MARSHALL, ÎLES	HUE
MU	MAURICE	HUE
MR	MAURITANIE	HUE
MX	MEXIQUE	HUE
FM	MICRONÉSIE, ÉTATS FÉDÉRÉS DE	HUE
MD	MOLDOVA	HUE
MN	MONGOLIE	HUE
ME	MONTÉNÉGRO	HUE
MS	MONTSERRAT	HUE
MZ	MOZAMBIQUE	HUE
MM	MYANMAR	HUE
NA	NAMIBIE	HUE
INA	IVAIVIIDIL	ITIOL

NR	NAURU	HUE
NP	NÉPAL	HUE
NI	NICARAGUA	HUE
NE	NIGER	HUE
NG	NIGÉRIA	HUE
NU	NIUÉ	HUE
NF	NORFOLK, ÎLE	HUE
NO	NORVÈGE	HUE
NC	NOUVELLE-CALÉDONIE	HUE
NZ	NOUVELLE-CALEDONIE NOUVELLE-ZÉLANDE	HUE
IO	OCÉAN INDIEN, TERRITOIRE BRITANNIQUE DE L'	HUE
OM	OMAN	HUE
UG	OUGANDA	HUE
UZ	OUZBÉKISTAN	HUE
PK	PAKISTAN	HUE
PW	PALAOS	HUE
PS PS	PALESTINIEN OCCUPÉ, TERRITOIRE	HUE
	PANAMA	HUE
PA PA		
PG	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	HUE
PY	PARAGUAY	HUE
PE	PÉROU	HUE
PH	PHILIPPINES	HUE
PN	PITCAIRN	HUE
PF	POLYNÉSIE FRANÇAISE	HUE
PR	PORTO RICO	HUE
QA	QATAR	HUE
RU	RUSSIE, FÉDÉRATION DE	HUE
RW	RWANDA	HUE
EH	SAHARA OCCIDENTAL	HUE
SX	SAINT MARTIN (Dutch part)	HUE
KN	SAINT-KITTS-ET-NEVIS	HUE
SM	SAINT-MARIN	HUE
VA	SAINT-SIÈGE (ÉTAT DE LA CITÉ DU VATICAN)	HUE
VC	SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	HUE
SH	SAINTE-HÉLÈNE, ASCENSION ET TRISTAN DA CUNHA	HUE
LC	SAINTE-LUCIE	HUE
SB	SALOMON, ÎLES	HUE
WS	SAMOA	HUE
AS	SAMOA AMÉRICAINES	HUE
ST	SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	HUE
SN	SÉNÉGAL	HUE
RS	SERBIE	HUE
SC	SEYCHELLES	HUE
SL	SIERRALEONE	HUE
SG	SINGAPOUR	HUE
SO	SOMALIE	HUE
SD	SOUDAN	HUE
SS	SOUDAN DU SUD	HUE
LK	SRI LANKA	HUE
CH	SUISSE	HUE
SR	SURINAME	HUE
SJ	SVALBARD ET ÎLE JAN MAYEN	HUE
SY	SYRIENNE, RÉPUBLIQUE ARABE	HUE
TJ	TADJIKISTAN	HUE

TW	TAÏWAN, PROVINCE DE CHINE	HUE
TZ	TANZANIE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE	HUE
TD	TCHAD	HUE
TF	TERRES AUSTRALES FRANÇAISES	HUE
TH	THAÏLANDE	HUE
TL	TIMOR-LESTE	HUE
TG	TOGO	HUE
TK	TOKELAU	HUE
ТО	TONGA	HUE
TT	TRINITÉ-ET-TOBAGO	HUE
TN	TUNISIE	HUE
TM	TURKMÉNISTAN	HUE
TC	TURKS ET CAÏQUES, ÎLES	HUE
TR	TURQUIE	HUE
TV	TUVALU	HUE
UA	UKRAINE	HUE
UY	URUGUAY	HUE
VU	VANUATU	HUE
VE	VENEZUELA, RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU	HUE
VN	VIET NAM	HUE
WF	WALLIS ET FUTUNA	HUE
YE	YÉMEN	HUE
ZM	ZAMBIE	HUE
ZW	ZIMBABWE	HUE
Z8	Pays Hors UE non ventilés	HUE
FR	FRANCE	FR
FX	FRANCE METROPOLITAINE	FR
GP	GUADELOUPE	FR
GF	GUYANE FRANCAISE	FR
MQ	MARTINIQUE	FR
YT	MAYOTTE	FR
MC	MONACO	FR
RE	REUNION	FR
PM	SAINT PIERRE ET MIQUELON	FR

<u>NB</u>: La France comprend la France Métropolitaine et la principauté de Monaco, les Départements d'Outre Mer (DOM), Guyane Française, Martinique, Guadeloupe (y compris Saint Martin et Saint Barthélémy), Réunion et Mayotte, ainsi que la Collectivité d'Outre Mer (COM), Saint-Pierre et Miquelon.

Elle ne comprend pas la Polynésie Française, la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna qui sont à déclarer hors Union Européenne.

### Annexe 2- Nomenclature des activités

http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/naf2008/naf2008.htm

Code Activité	Libellé
01	Culture et production animale, chasse et services annexes
02	Sylviculture et exploitation forestière
03	Pêche et aquaculture
05	Extraction de houille et de lignite
06	Extraction d'hydrocarbures
07	Extraction de minerais métalliques
08	Autres industries extractives
09	Services de soutien aux industries extractives
10	Industries alimentaires
11	Fabrication de boissons
12	Fabrication de produits à base de tabac
13	Fabrication de textiles
14	Industrie de l'habillement
15	Industrie du cuir et de la chaussure
	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles - fabrication
16	d'articles en vannerie et sparterie
17	Industrie du papier et du carton
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements
19	Cokéfaction et raffinage
20	Industrie chimique
21	Industrie pharmaceutique
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
24	Métallurgie
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
27	Fabrication d'équipements électriques
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
29	Industrie automobile
30.1	Construction navale
30.2	Construction de locomotives et d'autres matériel ferroviaire roulant.
30.3	Construction aéronautique et spatiale
30.4	Construction de véhicules militaires de combat.
30.9	Fabrication de matériels de transport N.C.A.
31	Fabrication de meubles
32	Autres industries manufacturières
33	Réparation et installation de machines et d'équipements
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
36	Captage, traitement et distribution d'eau
37	Collecte et traitement des eaux usées
38	Collecte, traitement et élimination des déchets - récupération
39	Dépollution et autres services de gestion des déchets
41	Construction de bâtiments
42	Génie civil
43	Travaux de construction spécialisés
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
49	Transports terrestres et transport par conduites
50	Transports par eau
51	Transports aériens
52	Entreposage et services auxiliaires des transports
53	Activités de poste et de courrier
55	Hébergement

56	Restauration
58	Édition
59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision - enregistrement sonore et édition musicale
60	Programmation et diffusion
61	Télécommunications
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques
63	Services d'information
64.1	Intermédiation monétaire
64.2	Activités des sociétés holding
64.3	Fonds de placement et entités financières similaires
64.9	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisse de retraite.
65	Assurance
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
68	Activités immobilières
69.1	Services juridiques
69.2	Activités comptables
70.1	Activités de sièges sociaux
70.2	Services de conseil en gestion
71	Activités d'architecture et d'ingénierie - activités de contrôle et analyses techniques
72	Recherche-développement scientifique
73.1	Publicité
73.2	Etudes de marché et sondages
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
75	Activités vétérinaires
77	Activités de location et location-bail
78	Activités liées à l'emploi
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
80	Enquêtes et sécurité
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
84	Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire
85	Enseignement
86	Activités pour la santé humaine
87	Hébergement médico-social et social
88	Action sociale sans hébergement
90	Activités créatives, artistiques et de spectacle
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs
94	Activités des organisations associatives
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
96	Autres services personnels
97	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
98	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
99	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux